BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 98 du 18 décembre 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

CIRCULAIRE N°513058/ARM/SSA/DHOP/DIVRES/BFR

relative aux tarifs des prestations du service de santé des armées.

Du 04 novembre 2020

DIRECTION DES HÔPITAUX:

Division ressources: Facturation - recettes

CIRCULAIRE N°513058/ARM/SSA/DHOP/DIVRES/BFR relative aux tarifs des prestations du service de santé des armées.

Du 04 novembre 2020

NOR A R M E 2 0 5 5 6 8 5 C

Référence(s):

Code de la sécurité sociale, notamment les articles L.162-1-7, L.162-14-1, L.162-22-7, L.162-22-10, L.174-4, L.174-20, L.861-3, R.162-32 à R.162-32-2, R.162-51; Loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 modifiée, de financement de la sécurité sociale pour 2004, notamment son article 33 ; (n.i. BO ; JO n° 293 du 19 décembre 2003 texte n° 1)

- <u>Décret N° 2005-1441 du 22 novembre 2005 relatif aux soins du service de santé des armées.</u>
- > Instruction N° 400/DEF/DCSSA/AAF/AAGDS du 23 mars 1993 fixant les règles administratives et financières d'accès aux soins du service de santé des armées.

Pièce(s) jointe(s):

Six annexes.

Texte(s) abrogé(s):

2 Circulaire N° 506952/ARM/DCSSA/OSE/HR du 07 mai 2018 relative aux tarifs des prestations du service de santé des armées.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM <u>510-6.1.7.</u>

Référence de publication :

1. HOSPITALISATIONS.

Les prestations d'hospitalisation servies par les hôpitaux des armées en métropole sont facturées, en fonction du débiteur prenant en charge le séjour, sur la base des tarifs nationaux mentionnés au point I. de l'article L. 162-22-10. du code de la sécurité sociale et/ou sur la base des tarifs fixés par arrêté du ministre de la défense permettant de fixer les conditions et modalités de la participation du patient mentionnés au point II. de l'article 33 de la loi de seconde référence.

La facturation de ces prestations tient également compte des spécialités pharmaceutiques, produits et prestations mentionnés à l'article L. 162-22-7. du code de la sécurité sociale et du forfait journalier hospitalier mentionné à l'article L. 174-4. du même code, qui sont facturés selon les modalités fixées à ces articles.

Ces tarifs peuvent être majorés pour les soins mentionnés à l'article L. 174-20. du même code.

2. ACTES ET CONSULTATIONS EXTERNES.

Les actes et consultations externes visés à l'article R162-51. du code de la sécurité sociale, ainsi que leurs éventuelles majorations, sont facturés sur la base des tarifs fixés en application des dispositions des articles L162-14-1. du code de la sécurité sociale.

Lorsqu'ils sont réalisés en dehors des indications thérapeutiques ou diagnostiques ou des conditions particulières de prescription, d'utilisation ou de réalisation de l'acte ou de la prestation prévue à l'article L162-1-7 du code de la sécurité sociale, ceux-ci sont facturés au bénéficiaire sur les mêmes bases.

Les tarifs des dépassements autorisés pour les soins dentaires prothétiques visés au 3° de l'article L861-3 du code de la sécurité sociale sont fixés en annexe I à III.

Les tarifs des actes ne faisant pas l'objet d'une inscription sur la liste visée à l'article L162-1-7 du code de la sécurité sociale sont fixés en annexe IV.

3. MÉDICAMENTS ET PRODUITS MÉDICAUX.

Les médicaments visés à l'article L. 5126-4. du code de la santé publique sont facturés sur la base des tarifs fixés en application des dispositions des articles L. 5122-3. à L. 5122-5. du même code.

La fourniture des vaccins dans les centres de vaccination agréés du service de santé des armées est facturée au coût d'achat des produits par le service de santé des armées arrondi à l'unité, majoré d'une marge forfaitaire de 22,00 euros visant à couvrir notamment les frais de traitement logistique de ces produits.

4. PRESTATIONS POUR EXIGENCES PARTICULIÈRES DU PATIENT.

Les tarifs des prestations pour exigences particulières du patient sans prise en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale, visées à l'article R. 162-32-2. du code de la sécurité sociale, sont fixés en annexe V.

Le surcoût représenté par la fourniture d'un dispositif médical supérieur à celui qui est réputé être inclus dans le tarif national du séjour, lorsque la fourniture de ce dispositif est réalisée à la demande du patient, fait l'objet d'une facturation au patient sur la base du coût d'achat du produit par le service de santé des armées arrondi à l'unité, majoré d'une marge forfaitaire de 22,00 euros visant à couvrir notamment les frais de traitement logistique de ces produits.

5. EXPERTISES DU PERSONNEL NAVIGANT DE L'AÉRONAUTIQUE.

Les tarifs des forfaits d'expertises du personnel navigant de l'aéronautique sont fixés en annexe VI.

6. CHAMBRE MORTUAIRE.

Le tarif journalier de séjour à la chambre mortuaire des hôpitaux d'instruction des armées du corps d'une personne qui y est décédée est fixé à 55,00 euros. Cette prestation est facturée à partir du quatrième jour suivant le décès.

7. CHAMPS D'APPLICATION.

À compter de leur entrée en vigueur, soit le 1er janvier 2021, les tarifs définis par la présente circulaire s'appliquent par défaut pour la facturation des soins à la charge du budget du ministère des armées ou du bénéficiaire des soins, sans préjudice de l'intervention des régimes d'assurance maladie, des mutuelles, des institutions de prévoyance et des sociétés d'assurance, de l'administration ou du tiers responsable, ou éventuellement de l'aide médicale de l'État.

Ces tarifs peuvent être adaptés par convention dans le cadre de collaborations entre le service de santé des armées et des administrations ou des établissements de soins (pour la réalisation de prestations interétablissements).

- 8. La <u>circulaire nº 506952/ARM/DCSSA/OSE/HR du 7 mai 2018</u> relative aux tarifs des prestations du service de santé des armées est abrogée.
- 9. La présente circulaire sera publiée au bulletin officiel des armées.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le médecin général inspecteur, Directeur des hôpitaux,

Jean-Claude RIGAL-SASTOURNE.

ANNEXES

ANNEXE I.

TARIFS DES DEPASSEMENTS AUTORISES POUR LES SOINS PROTHETIQUES POUR LESQUELS L'ENTENTE DIRECTE EST LIMITEE ET SANS RESTE A CHARGE.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
	ADJONO	TION OU CHANGEMENT D	'ELEMENT DE PROTHES	E DENTAIRE.	
HBKD140.	Changement de 7 facettes d'une prothèse dentaire amovible.	RFO.	201,25 euros.	120,40 euros.	80,85 euros.
HBKD212.	Changement de 4 facettes d'une prothèse dentaire amovible.	RFO.	130,00 euros.	68,80 euros.	61,20 euros.
HBKD213.	Changement de 6 facettes d'une prothèse dentaire amovible.	RFO.	190,00 euros.	103,20 euros.	86,80 euros.
HBKD244.	Changement de 8 facettes d'une prothèse dentaire amovible.	RFO.	250,00 euros.	137,60 euros.	112,40 euros.
HBKD300.	Changement de 3 facettes d'une prothèse dentaire amovible.	RFO.	100,00 euros.	51,60 euros.	48,40 euros.
HBKD396.	Changement d'1 facette d'une prothèse dentaire amovible.	RFO.	50,00 euros.	17,20 euros.	32,80 euros.
HBKD431.	Changement de 2 facettes d'une prothèse dentaire amovible.	RFO.	80,00 euros.	34,40 euros.	45,60 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
HBKD462.	Changement de 5 facettes d'une prothèse dentaire amovible.	RFO.	220,00 euros.	86,00 euros.	134,00 euros.
HBMD017.	Adjonction ou changement d'1 élément d'une prothèse dentaire amovible.	RAO.	85,00 euros.	21,50 euros.	63,50 euros.
HBMD114.	Adjonction ou changement de 2 éléments d'une prothèse dentaire amovible.	RAO.	120,00 euros.	32,25 euros.	87,75 euros.
HBMD134.	Adjonction ou changement de 13 éléments d'une prothèse dentaire amovible.	RAO.	520,00 euros.	150,50 euros.	369,50 euros.

HBMD174.	Adjonction ou changement de 14 éléments d'une prothèse dentaire amovible.	RAO.	560,00 euros.	161,25 euros.	398,75 euros.
HBMD198.	Adjonction ou changement de 6 éléments d'une prothèse dentaire amovible.	RAO.	251,00 euros.	75,25 euros.	175,75 euros.
HBMD226.	Adjonction ou changement de 11 éléments d'une prothèse dentaire amovible.	RAO.	440,00 euros.	129,00 euros.	311,00 euros.

_

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
HBMD228.	Adjonction ou changement de 8 éléments d'une prothèse dentaire amovible.	RAO.	324,00 euros.	96,75 euros.	227,25 euros.
HBMD245.	Adjonction ou changement de 5 éléments d'une prothèse dentaire amovible.	RAO.	215,00 euros.	64,50 euros.	150,50 euros.
HBMD286.	Adjonction ou changement de 9 éléments d'une prothèse dentaire amovible.	RAO.	360,00 euros.	107,50 euros.	252,50 euros.
HBMD322.	Adjonction ou changement de 3 éléments d'une prothèse dentaire amovible.	RAO.	150,00 euros.	43,00 euros.	107,00 euros.
HBMD329.	Adjonction ou changement de 10 éléments d'une prothèse dentaire amovible.	RAO.	400,00 euros.	118,25 euros.	281,75 euros.
HBMD373.	Adjonction ou changement de 7 éléments d'une prothèse dentaire amovible.	RAO.	287,00 euros.	86,00 euros.	201,00 euros.
HBMD387.	Adjonction ou changement de 12 éléments d'une prothèse dentaire amovible.	RAO.	480,00 euros.	139,75 euros.	340,25 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
-------	----------	---------------	-------------------------------	---	--

HBMD404.	Adjonction ou changement de 4 éléments d'une prothèse dentaire amovible.	RAO.	185,00 euros.	53,75 euros.	131,25 euros.
		POSE DE PROTHESE	DENTAIRE AMOVIBLE.		
HBLD031.	Pose d'une prothèse amovible définitive complète unimaxillaire à plaque base résine.	PAO.	1100,00 euros.	182,75 euros.	917,25 euros.
HBLD032.	Pose d'une prothèse amovible de transition complète unimaxillaire à plaque base résine.	PTO.	520,00 euros.	182,75 euros.	337,25 euros.
HBLD035.	Pose d'une prothèse amovible définitive complète bimaxillaire à plaque base résine.	PAO.	2300,00 euros.	365,50 euros.	1934,50 euros.
HBLD083.	Pose d'une prothèse amovible définitive à plaque base résine, comportant 11 dents.	PAO.	765,00 euros.	150,50 euros.	614,50 euros.
HBLD101.	Pose d'une prothèse amovible définitive à plaque base résine, comportant 9 dents.	PAO.	680,00 euros.	129,00 euros.	551,00 euros.
HBLD123.	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 7 dents.	PTO.	450,00 euros.	107,50 euros.	342,50 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
HBLD138.	Pose d'une prothèse amovible définitive à plaque base résine, comportant 10 dents.	PAO.	720,00euros.	139,75 euros.	580,25 euros.
HBLD148.	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 9 dents.	PTO.	450,00 euros.	129,00 euros.	321,00 euros.
HBLD215.	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 11 dents.	PT0.	490,00 euros.	150,50 euros.	339,50 euros.

HBLD224.	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 5 dents.	PT0.	368,00 euros.	86,00 euros.	282,00 euros.
HBLD231.	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 10 dents.	PT0.	450,00 euros.	139,75 euros.	310,25 euros.
HBLD232.	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 13 dents.	PTO.	500,00 euros.	172,00 euros.	328,00 euros.
HBLD262.	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 12 dents.	PTO.	500,00 euros.	161,25 euros.	338,75 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.		
HBLD270.	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 8 dents.	PT0.	460,00 euros.	118,25 euros.	341,75 euros.		
HBLD349.	Pose d'une prothèse amovible définitive à plaque base résine, comportant 13 dents.	PAO.	850,00 euros.	172,00 euros.	678,00 euros.		
HBLD364.	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 1 à 3 dents.	PTO.	275,00 euros.	64,50 euros.	210,50 euros.		
HBLD370.	Pose d'une prothèse amovible définitive à plaque base résine, comportant 12 dents.	PAO.	800,00 euros.	161,25 euros.	638,75 euros.		
HBLD371.	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 6 dents.	PT0.	400,00 euros.	96,75 euros.	303,25 euros.		
HBLD476.	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 4 dents.	PTO.	310,00 euros.	75,25 euros.	234,75 euros.		
	POSE DE PROTHESE DENTAIRE FIXEE DENTOPORTEE OU IMPLANTOPORTEE.						

HBLD033.	Pose d'une prothèse plurale [bridge] comportant 2 piliers d'ancrage métalliques et 1 élément intermédiaire métallique.	СМО.	870,00 euros.	279,50 euros.	590,50 euros.
----------	--	------	---------------	---------------	---------------

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
HBLD785.	Pose d'une prothèse plurale [bridge] comportant 2 piliers d'ancrage céramométalliques et 1 élément intermédiaire céramométallique pour le remplacement d'une incisive.	PFO.	1465,00 euros.	279,50 euros.	1185,50 euros.
	Р	OSE D'INFRASTRUCTURE C	ORONAIRE [FAUX MOIG	NON].	
HBLD090.	Pose d'une infrastructure coronoradiculaire [Inlay core] sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés.	ICO.	175,00 euros.	90,00 euros.	85,00 euros.
		POSE D'UNE PROTHESE	DENTAIRE PROTHETIQU	JE.	
HBLD038.	Pose d'une couronne dentaire dentoportée en alliage non précieux.	CM0.	290,00 euros.	120,00 euros.	170,00 euros.
HBLD350.	Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramique-monolithique (zircone) sur une dent autre qu'une molaire.	CZO.	440,00 euros.	120,00 euros.	320,00 euros.
HBLD490.	Pose d'une couronne dentaire transitoire pour couronne dentoportée.	СТО.	60,00 euros.	10,00 euros.	50,00 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
HBLD634.	Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramométallique sur une incisive, une canine ou une première prémolaire.	PFO.	500,00 euros.	120,00 euros.	380,00 euros.

HBLD680.	Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramique monolithique autre que zircone sur incisives, canines et premières prémolaires.	PFO.	500,00 euros.	120,00 euros.	380,00 euros.
		REPARATION DE PI	ROTHESE DENTAIRE.		
НВМДО20.	Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine sans renfort métallique, fêlée ou fracturée.	RSO.	80,00 euros.	21,50 euros.	58,50 euros.
	SOINS PROTHETIQUES	– SUPPLEMENTS POUR PRO	OTHESE DENTAIRE AMO	OVIBLE ET SOINS DENTAIRE:	S.
YYYY176.	Supplément pour pose d'une dent contreplaquée sur une prothèse amovible à plaque base résine.	SU0.	60,00 euros.	21,50 euros.	38,50 euros.
YYYY246.	Supplément pour pose de 3 dents contreplaquées sur une prothèse amovible à plaque base résine.	SU0.	142,80 euros.	64,50 euros.	78,30 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
YYYY275.	Supplément pour pose de 2 dents contreplaquées sur une prothèse amovible à plaque base résine.	SU0.	100,00 euros.	43,00 euros.	57,00 euros.
YYYY389.	Supplément pour pose de 6 dents contreplaquées sur une prothèse amovible à plaque base résine.	SU0.	210,00 euros.	129,00 euros.	81,00 euros.
YYYY426.	Supplément pour pose de 5 dents contreplaquées sur une prothèse amovible à plaque base résine.	SU0.	193,80 euros.	107,50 euros.	86,30 euros.
YYYY478.	Supplément pour pose de 4 dents contreplaquées sur une prothèse amovible à plaque base résine.	SUO.	140,00 euros.	86,00 euros.	54,00 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
	ADJONCTIO	N OU CHANGEMENT D'ELE	MENT SOUDE DE PROT	THESE DENTAIRE.	
HBMD188.	Adjonction ou changement de 3 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique.	RE1.	290,00 euros.	129,00 euros.	161,00 euros.
НВМД200.	Adjonction ou changement de 13 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique.	RE1.	1197,00 euros.	559,00 euros.	638,00 euros.
HBMD249.	Adjonction ou changement d'1 élément soudé sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique.	RE1.	150,00 euros.	43,00 euros.	107,00 euros.
HBMD281.	Adjonction ou changement de 12 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique.	RE1.	1300,00 euros.	516,00 euros.	784,00 euros.
HBMD283.	Adjonction ou changement de 5 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique.	RE1.	417,00 euros.	215,00 euros.	202,00 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
HBMD292.	Adjonction ou changement de 2 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique.		210,00 euros.	86,00 euros.	124,00 euros.
HBMD298.	Adjonction ou changement de 14 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique.	RE1.	875,00 euros.	602,00 euros.	273,00 euros.
HBMD410.	Adjonction ou changement de 10 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique.	RE1.	680,00 euros.	430,00 euros.	250,00 euros.

HBMD425.	Adjonction ou changement de 7 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique.	RE1.	500,00 euros.	301,00 euros.	199,00 euros.
HBMD429.	Adjonction ou changement de 11 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique.	RE1.	870,00 euros.	473,00 euros.	397,00 euros.
HBMD432.	Adjonction ou changement de 4 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique.	RE1.	350,00 euros.	172,00 euros.	178,00 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
HBMD439.	Adjonction ou changement de 6 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique.	RE1.	456,40 euros.	258,00 euros.	198,40 euros.
HBMD444.	Adjonction ou changement de 8 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique.	RE1.	550,00 euros.	344,00 euros.	206,00 euros.
HBMD485.	Adjonction ou changement de 9 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique.	RE1.	760,00 euros.	387,00 euros.	373,00 euros.
	A	UTRES APPAREILLAGES SU	JR LE CRANE ET SUR LA	FACE.	
LBLD017.	Pose d'un appareillage en propulsion mandibulaire.	PA1.	280,00 euros.	150,00 euros.	130,00 euros.
	·	POSE DE PROTHESE	DENTAIRE AMOVIBLE.		
НВМД002.	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage d'1 élément.	RE1.	145,00 euros.	38,70 euros.	106,30 euros.
НВМД008.	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, sans démontage d'éléments.	RE1.	120,81 euros.	32,25 euros.	88,56 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
HBMD110.	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 4 éléments.	RE1.	250,00 euros.	58,05 euros.	191,95 euros.
HBMD289.	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 13 éléments.	RE1.	240,00 euros.	116,10 euros.	123,90 euros.
HBMD312.	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 12 éléments.	RE1.	250,00 euros.	109,65 euros.	140,35 euros.
НВМДЗЗЭ.	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 7 éléments.	RE1.	350,00 euros.	77,40 euros.	272,60 euros.
HBMD349.	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 5 éléments.	RE1.	280,00 euros.	64,50 euros.	215,50 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
НВМОЗ86.	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 6 éléments.	RE1.	300,00 euros.	70,95 euros.	229,05 euros.
НВМД400.	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 14 éléments.	RE1.	450,00 euros.	122,55 euros.	327,45 euros.
HBMD438.	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 9 éléments.	RE1.	375,00 euros.	90,30 euros.	284,70 euros.

HBMD449.	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 11 éléments.	RE1.	420,00 euros.	103,20 euros.	316,80 euros.
HBMD459.	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 8 éléments.	RE1.	350,00 euros.	83,85 euros.	266,15 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
НВМD469.	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 3 éléments.	RE1.	225,00 euros.	51,60 euros.	173,40 euros.
HBMD481.	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 10 éléments.	RE1.	220,00 euros.	96,75 euros.	123,25 euros.
НВМD488.	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 2 éléments.	RE1.	184,00 euros.	45,15 euros.	138,85 euros.
	POSE DE P	ROTHESE DENTAIRE FIXEE	DENTOPORTEE OU IMP	PLANTOPORTEE.	
HBLD040.	Pose d'une prothèse plurale [bridge] comportant 1 pilier d'ancrage métallique, 1 pilier d'ancrage céramométallique ou en équivalents minéraux, et 1 élément intermédiaire métallique.	BR1.	1170,00 euros.	279,50 euros.	890,50 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
-------	----------	---------------	-------------------------------	--	--

HBLD043.	Pose d'une prothèse plurale [bridge] comportant 1 pilier d'ancrage métallique, 1 pilier d'ancrage céramométallique ou en équivalents minéraux, et 1 élément intermédiaire céramométallique ou en équivalents minéraux.	PF1.	1635,00 euros.	279,50 euros.	1355,50 euros.				
HBLD227.	Pose d'une prothèse plurale [bridge] comportant 2 piliers d'ancrage céramométalliques et 1 élément intermédiaire céramométallique pour le remplacement d'une dent autre qu'une incisive.	PF1.	350,00 euros.	279,50 euros.	70,50 euros.				
	Р	OSE D'INFRASTRUCTURE C	ORONAIRE [FAUX MOIG	SNON].					
HBLD745.	Pose d'une infrastructure coronoradiculaire [Inlay core] sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés.	IC1.	175,00 euros.	90,00 euros.	85,00 euros.				
	POSE D'UNE COURONNE DENTAIRE PROTHETIQUE.								
HBLD073.	Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramique- monolithique (zircone) sur une molaire.	CZ1.	440,00 euros.	120,00 euros.	320,00 euros.				

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.		
HBLD158.	Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramique monolithique autre que zircone sur deuxièmes prémolaires et molaires.	PF1.	550,00 euros.	120,00 euros.	430,00 euros.		
HBLD491.	Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramométallique sur une deuxième prémolaire.	PF1.	550,00 euros.	120,00 euros.	430,00 euros.		
HBLD724.	Pose d'une couronne dentaire transitoire pour une couronne dentoportée.	CT1.	60,00 euros.	10,00 euros.	50,00 euros.		
	SOINS PROTHETIQUES – SUPPLEMENTS POUR PROTHESE DENTAIRE AMOVIBLE ET SOINS DENTAIRES						

YYYY079.	Supplément pour pose de 10 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique.	SU1.	810,00 euros.	322,50 euros.	487,50 euros.
YYYY142.	Supplément pour pose de 7 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique.	SU1.	635,00 euros.	225,75 euros.	409,25 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
YYYY158.	Supplément pour pose de 8 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique.	SU1.	702,00 euros.	258,00 euros.	444,00 euros.
YYYY159.	Supplément pour pose d'une dent contreplaquée ou massive à une prothèse amovible sur châssis métallique.	SU1.	100,00 euros.	32,25 euros.	67,75 euros.
YYYY184.	Supplément pour pose de 11 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique.	SU1.	900,00 euros.	354,75 euros.	545,25 euros.
YYYY236.	Supplément pour pose de 13 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique.	SU1.	840,00 euros.	419,25 euros.	420,75 euros.
YYYY258.	Supplément pour pose de 3 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique.	SU1.	300,00 euros.	96,75 euros.	203,25 euros.
YYYY259.	Supplément pour pose de 4 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique.	SU1.	392,00 euros.	129,00 euros.	263,00 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
-------	----------	---------------	-------------------------------	---	--

YYYY284.	Supplément pour pose de 12 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique.	SU1.	500,00 euros.	387,00 euros.	113,00 euros.
YYYY329.	Supplément pour pose de 2 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique.	SU1.	200,00 euros.	64,50 euros.	135,50 euros.
YYYY353.	Supplément pour pose de 14 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique.	SU1.	715,00 euros.	451,50 euros.	263,50 euros.
YYYY440.	Supplément pour pose de 5 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique.	SU1.	470,00 euros.	161,25 euros.	308,75 euros.
YYYY447.	Supplément pour pose de 6 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique.	SU1.	540,00 euros.	193,50 euros.	346,50 euros.
YYYY476.	Supplément pour pose de 9 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique.	SU1.	750,00 euros.	290,25 euros.	459,75 euros.

ANNEXE III. TARIFS DES DEPASSEMENTS AUTORISES POUR LES SOINS PROTHETIQUES POUR LESQUELS L'ENTENTE DIRECTE EST LIBRE.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.	
	А	BLATION DE MATERIEL DE	NTAIRE SCELLE OU IMPL	ANTE.		
HBGD011.	Ablation d'un bloc métallique coulé ou d'une prothèse dentaire à tenon radiculaire scellé.	RPN.	90,00 euros.	38,70 euros.	51,30 euros.	
HBGD027.	Ablation d'une prothèse dentaire scellée unitaire.	RPN.	90,00 euros.	38,70 euros.	51,30 euros.	
AUTRES APPAREILLAGES SUR LE CRANE ET LA FACE.						

HBLD056.	Pose d'une plaque base résine pour guide chirurgical préimplantaire dentaire, pour 1 arcade (hors achat d'implants).	IMP.	382,00 euros.	94,08 euros.	283,60 euros.
HBLD084.	Pose d'une plaque base résine pour guide chirurgical préimplantaire dentaire pour 2 arcades (hors achat d'implants).	IMP.	764,00 euros.	174,72 euros.	589,28 euros.
НВМР001.	Transformation d'un guide radiologique préimplantaire en guide chirurgical (hors achat d'implants).	IMP.	50,00 euros.	30,72 euros.	19,28 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
	POSE DE	MOYEN DE LIAISON SUR IN	MPLANT INTRAOSSEUX I	NTRABUCCAL.	
LBLD019.	Pose de moyen de liaison sur 1 implant préprothétique intraosseux intrabuccal (hors achat d'implants).	IMP.	200,00 euros.	160,93 euros.	39,07 euros.
LBLD034.	Pose de barre de conjonction entre 2 implants intrabuccaux (hors achat d'implants).	IMP.	422,00 euros.	96,14 euros.	325,86 euros.
LBLD057.	Pose de barre de conjonction entre 3 implants intrabuccaux ou plus (hors achat d'implants).	IMP.	660,00 euros.	144,21 euros.	515,79 euros.
LBLD073.	Pose de moyen de liaison sur 2 implants préprothétiques intraosseux intrabuccaux (hors achat de moyens de liaison).	IMP.	350,00 euros.	309,32 euros.	40,68 euros.
LBLD086.	Pose de moyen de liaison sur 3 implants préprothétiques intraosseux intrabuccaux (hors achat de moyens de liaison).	IMP.	500,00 euros.	457,71 euros.	42,29 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
-------	----------	---------------	----------------------------	--	--

LBLD143.	Pose de moyen de liaison sur 7 implants préprothétiques intraosseux intrabuccaux (hors achat de moyens de liaison).	IMP.	1100,00 euros.	1051,27 euros.	48,73 euros.
LBLD193.	Pose de moyen de liaison sur 4 implants préprothétiques intraosseux intrabuccaux (hors achat de moyens de liaison).	IMP.	650,00 euros.	606,10 euros.	43,90 euros.
LBLD214.	Pose de moyen de liaison sur 10 implants préprothétiques intraosseux intrabuccaux (hors achat de moyens de liaison).	IMP.	1550,00 euros.	1496,44 euros.	53,56 euros.
LBLD235.	Pose de moyen de liaison sur 8 implants préprothétiques intraosseux intrabuccaux (hors achat de moyens de liaison).	IMP.	1250,00 euros.	1199,66 euros.	50,34 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
LBLD270.	Pose de moyen de liaison sur 6 implants préprothétiques intraosseux intrabuccaux (hors achat de moyens de liaison).	IMP.	950,00 euros.	902,88 euros.	47,12 euros.
LBLD311.	Pose de moyen de liaison sur 9 implants préprothétiques intraosseux intrabuccaux (hors achat de moyens de liaison).	IMP.	1400,00 euros.	1348,05 euros.	51,95 euros.
LBLD447.	Pose de moyen de liaison sur 5 implants préprothétiques intraosseux intrabuccaux (hors achat de moyens de liaison).	IMP.	800,00 euros.	754,49 euros.	45,51 euros.
		POSE DE PROTHESE	DENTAIRE AMOVIBLE.		
HBLD118.	Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire complète unimaxillaire à plaque base résine.	PAR.	820,00 euros.	182,75 euros.	637,25 euros.

HBLD132.	Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire à plaque résine comportant moins de 9 dents.	PAR.	700,00 euros.	102,13 euros.	597,87 euros	
----------	---	------	---------------	---------------	--------------	--

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
HBLD171.	Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire complète bimaxillaire à chassis métallique.	PAM.	3600,00 euros.	623,50 euros.	2976,50 euros.
HBLD199.	Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire complète bimaxillaire à plaque base résine.	PAR.	2300,00 euros.	365,50 euros.	1934,50 euros.
HBLD217.	Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire complète unimaxillaire à chassis métallique.	PAM.	1500,00 euros.	311,75 euros.	1188,25 euros.
HBLD236.	Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire à chassis métallique comportant de 9 à 13 dents.	PAM.	1520,00 euros.	279,50 euros.	1240,50 euros.
HBLD240.	Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire à chassis métallique comportant moins de 9 dents.	PAM.	1200,00 euros.	236,50 euros.	963,50 euros.
HBLD492.	Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire à plaque base résine, comportant de 9 à 13 dents.	PAR.	800,00 euros.	150,50 euros.	649,95 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.	
	POSE DE PROTHESE DENTAIRE FIXEE DENTOPORTEE OU IMPLANTOPORTEE.					
HBLD030.	Pose d'une prothèse dentaire complète transvissée implantoportée.	PFC.	4015,45 euros.	182,75 euros.	3832,70euros.	

т

т

г

Т

т

HBLD425.	Pose d'une prothèse plurale [bridge] comportant 2 piliers d'ancrage céramocéramiques et 1 élément intermédiaire céramocéramique.	PFC.	1128,75 euros.	279,50 euros.	849,25 euros.
		POSE D'IMPLANT OSSEUX	SUR LE CRANE ET LA FA	ACE.	
LBLD004.	Pose de 4 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte (hors achat d'implants).	IMP.	1600,00 euros.	1513,16 euros.	86,84 euros.
LBLD010.	Pose de 2 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte (hors achat d'implants).	IMP.	900,00 euros.	785,84 euros.	114,16 euros.
LBLD013.	Pose de 3 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte (hors achat d'implants).	IMP.	1200,00 euros.	1149,50 euros.	50,50 euros.
LBLD015.	Pose d'1 implant intraosseux intrabuccal, chez l'adulte (hors achat d'implants).	IMP.	600,00 euros.	422,18 euros.	177,82 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
LBLD020.	Pose de 5 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte (hors achat d'implants).	IMP.	1900,00 euros.	1876,82 euros.	23,18 euros.
LBLD025.	Pose de 6 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte (hors achat d'implants).	IMP.	2300,00 euros.	2240,48 euros.	59,52 euros.
LBLD026.	Pose de 7 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte (hors achat d'implants).	IMP.	2700,00 euros.	2604,14 euros.	95,86 euros.
LBLD038.	Pose de 8 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte (hors achat d'implants).	IMP.	3000,00 euros.	2967,80 euros.	32,20 euros.
LBLD200.	Pose de 9 implants intrabuccaux, chez l'adulte (hors achat d'implants).	IMP.	3400,00 euros.	3331,46 euros.	68,54 euros.
LBLD294.	Pose de 10 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte (hors achat d'implants).	IMP.	3700,00 euros.	3695,12 euros.	4,88 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
	Р	OSE D'INFRASTRUCTURE (CORONAIRE [FAUX MOIG	NON].	
HBLD245.	Pose d'une infrastructure coronoradiculaire [Inlay core] sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés.	ICO.	190,00 euros.	90,00 euros.	100,00 euros.
		POSE D'UNE COURONNE	DENTAIRE PROTHETIQ	UE.	
HBLD403.	Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramocéramique.	PFC.	451,50 euros.	107,50 euros.	344,00 euros.
HBLD418.	Pose d'une couronne dentaire implantoportée (hors achat d'implants).	IMP.	516,00 euros.	107,50 euros.	408,50 euros.
HBLD486.	Pose d'une couronne dentaire transitoire pour une couronne dentoportée.	PDT.	50,00 euros.	10,00 euros.	40,00 euros.
HBLD734.	Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramométallique sur une molaire.	PFC.	451,50 euros.	107,50 euros.	344,00 euros.
	REPARATION DE PROTHESE DENTAIRE.				
НВМД019.	Révision des piliers implantoportés d'une prothèse dentaire.	RPN.	144,00 euros.	18,81 euros.	125,19 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
	SOINS PROTHE	ETIQUES – GESTES COMPLI	EMENTAIRES EN PROTH	ESE PLURALE FIXEE.	
HBMD072.	Adjonction à une prothèse dentaire plurale fixée d'un élément intermédiaire céramométallique ou en équivalents minéraux supplémentaire, au-delà du 3e.	PFC.	225,75 euros.	10,75 euros.	215,00 euros.
HBMD081.	Adjonction d'un pilier d'ancrage métallique à une prothèse dentaire plurale fixée [pilier de bridge].	PFM.	344,00 euros.	107,50 euros.	236,50 euros.

HBMD082.	Adjonction à une prothèse dentaire plurale fixée d'un élément intermédiaire métallique supplémentaire, au-delà du 3e.	PFM.	172,00 euros.	10,75 euros.	161,25 euros.
HBMD087.	Adjonction d'un pilier d'ancrage céramométallique ou en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée [pilier de bridge].	PFC.	451,50 euros.	107,50 euros.	344,00 euros.

CODE.	LIBELLÉ.	REGROUPEMENT.	MONTANT DES HONORAIRES.	BASE DE REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE OU NR.	MONTANT NON REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE.
HBMD342.	Adjonction d'un 2e élément intermédiaire métallique à une prothèse dentaire plurale [3e élément métallique intermédiaire de bridge].	PFM.	172,00 euros.	0,10 euros.	171,90 euros.
HBMD433.	Adjonction d'un 2e élément intermédiaire céramométallique ou en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée [3e élément céramométallique ou en équivalents minéraux intermédiaire de bridge].	PFC.	225,75 euros.	0,10 euros.	225,65 euros.
НВМD479.	Adjonction d'un 1er élément intermédiaire céramométallique ou en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée [2e élément céramométallique ou en équivalents minéraux intermédiaire de bridge].	PFC.	225,75 euros.	0,10 euros.	225,65 euros.
HBMD490.	Adjonction d'un 1er élément intermédiaire métallique à une prothèse dentaire plurale fixée [2e élément métallique intermédiaire de bridge].	PFM.	172,00 euros.	0,10 euros.	171,90 euros.
	ADJONCTION OU CHANGEMENT D'ELEMENT DE PROTHESE DENTAIRE.				
HBKD005.	Changement de dispositif d'attachement d'une prothèse dentaire amovible supra implantaire.	RPN.	35,00 euros.	32,25 euros.	2,75 euros.

ANNEXE IV. TARIFS D'ACTES DIVERS « HORS NOMENCLATURE ».

ACTIVITÉS.	TARIFS (EN EUROS).			
Psychologie.				
Consultation du psychologue.	40,00 euros.			
Tests d'évaluation de l'efficience cognitive ou des fonctions exécutives.	31,00 euros.			
Test d'évaluation des aspects psychopathologiques de la personnalité.	39,00 euros.			
Questionnaires et échelles d'évaluation psychologique.	6,00 euros.			
Evaluation comportementale.	85,00 euros.			
Psychomotricité.				
Séance du psychomotricien.	20,00 euros.			
Ergothérapie.				
Séance de l'ergothérapeute.	20,00 euros.			
Sophrologie.				
Consultation de sophrologie.	50,00 euros.			
Séance de sophrologie en groupe, par personne.	10,00 euros.			
Dermatologie.				
Laser (couperose) nez.	50,00 euros.			
Laser (couperose) pommette.	75,00 euros.			
Laser (couperose) joue.	100,00 euros.			
Ophtalmologie.				
Chirurgie réfractive 1 œil ⁽¹⁾ .	900,00 euros.			
Chirurgie réfractive 2 yeux.	1 800,00 euros.			
Chirurgie réfractive presbytie 1 œil.	1 200,00 euros.			
Chirurgie réfractive presbytie 2 yeux.	2 400,00 euros.			
Chirurgie réfractive Relex Smile par œil.	1 300,00 euros.			
Oto-Rhino-Laryngologie.				
Equitest.	96,00 euros.			
Pose d'orthèse de propulsion mandibulaire (comprend la pose et la fourniture).	400,00 euros.			
Electrostimulation du voile du palais (hors sonde).	115,00 euros.			
Rééducation.				

lsocinétisme.	85,00 euros.			
Orthopédie.				
Traitement des pathologies tendineuses.	150,00 euros.			
Diététique.				
Première consultation de diététique.	50,00 euros.			
Consultation de suivi de diététique.	30,00 euros.			
Médecine des Voyages.				
Consultation du voyageur.	25,00 euros.			
Carnet de vaccination international – création.	6,00 euros.			
Duplication du carnet de vaccination international – certifié.	20,00 euros.			
Autres.				
Séance d'ostéothérapie.	30,00 euros.			
Expertise de dossier.	60,00 euros.			
Séance d'hypnose.	50,00 euros.			

Notes

Nota. Ces activités ne sont pas prises en charge par les organismes d'assurance maladie.

Tous les actes inscrits à la nomenclature et réalisés en dehors des indications ou conditions de remboursement par l'assurance maladie seront facturés au prix définis par cette nomenclature.

ANNEXE V. EXIGENCES PARTICULIÈRES DU PATIENT.

PRESTATIONS.	TARIFS EN EUROS. (par	
1. Hébergement.	jour).	
Régime particulier en secteur conventionnel.	45,00 euros.	
Régime particulier en alternative à l'hospitalisation (HJ).	20,00 euros.	
Hébergement accompagnant.	35,00 euros.	
2. Intervention de chirurgie esthétique en hospitalisation.	TARIFS EN EUROS. (par séjour).	
Blépharoplastie (une paupière).	750,00 euros.	
Blépharoplastie inférieure, supérieure ou unilatérale (deux paupières).	1 500,00 euros.	

Blépharoplastie inférieure et supérieure bilatérale (quatre paupières).	2 500,00 euros.
Rhinoplastie avec ostéotomie, sans autogreffe de cartilage.	2 000,00 euros.
Correction secondaire du résultat esthétique d'une rhinoplastie ou d'une rhinoseptoplastie.	2 000,00 euros.
Rhinoseptoplastie sans ostéotomie, avec autogreffe de cartilage de septum nasal.	2 000,00 euros.
Rhinoseptoplastie avec ostéotomie et autogreffe de cartilage de septum nasal.	2 000,00 euros.
Rhinoplastie avec ostéotomie et autogreffe de cartilage de septum nasal.	2 000,00 euros.
Rhinoseptoplastie avec autogreffe osseuse et cartilagineuse.	2 000,00 euros.
Rhinoplastie primitive de la pointe.	2 000,00 euros.
Rhinoseptoplastie avec ostéotomie, sans autogreffe de cartilage.	2 000,00 euros.
Rhinoplastie sans ostéotomie, avec autogreffe de cartilage de septum nasal.	2 000,00 euros.
Rhinoseptoplastie sans ostéotomie, sans autogreffe de cartilage.	2 000,00 euros.
Lifting cervico-facial.	2 500,00 euros.
Lifting cervico jugal (LCJ).	3 000,00 euros.
Lifting cervico jugal (LCJ) et blépharoplastie (deux paupières).	3 500,00 euros.
Lifting cervico jugal (LCJ) et blépharoplastie (quatre paupières).	4 000,00 euros.
Lifting malaire concentrique (LMC).	2 000,00 euros.
Lifting cervico jugal et lifting malaire concentrique.	4 000,00 euros.
Lifting cervico jugal, lifting malaire concentrique et blépharoplastie (quatre paupières).	4 500,00 euros.
Lifting face interne des cuisses.	2 500,00 euros.
Plastie unilatérale d'oreille décollée.	500,00 euros.
Plastie bilatérale d'oreille décollée.	1 000,00 euros.
Chirurgie d'augmentation mammaire par implant bilatéral.	2 500,00 euros.
Chirurgie de ptose ou réduction mammaire bilatérale inférieure à 300 grammes.	2 500,00 euros.
Dermolipectomie abdominale minilift.	1 000,00 euros.
Dermolipectomie abdominale.	2 000,00 euros.
Dermolipectomie des membres.	2 500,00 euros.
Lipoaspiration culotte de cheval.	1 250,00 euros.
Bodylift.	3 000,00 euros.
Lipofeeling sous anesthésie générale.	2 500,00 euros.

PRESTATIONS.	TARIFS EN EUROS.
3. Intervention de chirurgie esthétique en soins externes.	

Lipoaspiration inframentonnière.	500,00 euros.
Lipofeeling sous anesthésie locale.	500,00 euros.
Injection d'acide hyaluronique (1).	100,00 euros.
Injection de toxine botulique (1).	150,00 euros.
Injection secondaire sous cutanée sus faciale de tissu adipeux.	300,00 euros.
Acte complémentaire après chirurgie esthétique.	Sur devis de l'établissement.
Consultation à visée esthétique Consultation informative.	50,00 euros.
Consultation à visée esthétique Consultation pré-intervention.	50,00 euros.
Sinus lift sous AL (hors produit).	400,00 euros.
Suppression des rides d'expression (Depressor Anguili Oris).	300,00 euros.
Pose d'une vis à visée orthodontique (achat des dispositifs inclus).	80,00 euros.
Pose de deux vis à visée orthodontique (achat des dispositifs inclus).	130,00 euros.
Pose d'une plaque à visée orthodontique (achat des dispositifs inclus).	200,00 euros.
Pose de deux plaques à visée orthodontique (achat des dispositifs inclus).	370,00 euros.

Notes

Nota. Ces activités ne sont pas prises en charge par les organismes d'assurance maladie : un dépôt de provision équivalent au montant des soins est obligatoirement versé préalablement à la réalisation desdits soins.

⁽¹⁾ Le tarif de l'injection de toxine botulique et d'acide hyaluronique ne prend pas en compte le prix du produit. Il doit être facturé en plus de l'acte au patient.

ANNEXE VI.

TARIFS DES FORFAITS D'EXPERTISES DU PERSONNEL NAVIGANT DE L'AÉRONAUTIQUE ET DU PERSONNEL PLONGEUR CIVIL.

1. TARIFS DES FORFAITS D'EXPERTISES DU PERSONNEL NAVIGANT DE L'AÉRONAUTIQUE.

TYPES D'EXAMENS.	TARIFS EN EUROS.
Visite initiale PNT ⁽¹⁾ .	450,00 euros.
Visite de prorogation PNT.	220,00 euros.
Visite de renouvellement PNT.	220,00 euros.
Visite d'expertise partielle PNT ou PNC ⁽²⁾ .	100,00 euros.
Visite d'admission PNC.	380,00 euros.
Visite de renouvellement PNC.	100,00 euros.

Visite d'expertise de classe $2^{(3)}$, de pilote d'aéronefs légers (LAPL), de parachutisme sportif.	100,00 euros.
Visite de surexpertise PNT ou PNC ou contrôleur de la circulation aérienne.	250,00 euros.
Visite de surexpertise classe 2 et pilotes d'aéronefs légers.	200,00 euros.
Recherche de toxiques urinaires.	60,00 euros.
Visite complémentaire.	Gratuit.
14\	

⁽¹⁾ PNT : personnel navigant technique.

2. TARIFS DES FORFAITS D'EXPERTISES DU PERSONNEL PLONGEUR CIVIL.

TYPES D'EXAMENS.	TARIFS EN EUROS.
Visite initiale PPC ⁽⁴⁾ .	330,00 euros.
Visite initiale PPC + de 40 ans.	260,00 euros.
Visite annuelle PPC.	140,00 euros.
Visite quadriennale PPC.	420,00 euros.
Visite de reprise PPC.	100,00 euros.
Surexpertise PPC.	46,00 euros.
(4) PPC : personnel plongeur civil.	

 $[\]ensuremath{^{(2)}}$ PNC : personnel navigant commercial.

⁽³⁾ Tarif à appliquer pour les visites d'expertise réalisées par la commission militaire d'examen médical du personnel navigant (CMEMPN) de la Réunion.